

Le gourou et l'artisan

« JEUNESSE SANS DROGUE » et « Droleg », deux initiatives que tout oppose en apparence et pourtant proches parentes. Déposées en 1993 et 1994, au plus fort du désarroi provoqué par l'extension des scènes ouvertes de la drogue, les jumelles ont ceci de commun qu'elles prétendent offrir une parade efficace contre le fléau de la toxicomanie et son cortège de misère et de criminalité.

La fermeture brutale du Platzspitz à Zurich en 1992 – dont les images insoutenables ont fait le tour du monde – et celle du Kocherpark à Berne ne résolvent rien, puisque les scènes se déplacent. Au départ, le Conseil fédéral tarde à se décider pour un programme de distribution contrôlée aux personnes gravement atteintes: l'héroïne est toujours hors-la-loi. Faute de soutien fédéral et cantonal, les autorités locales n'arrivent pas à faire face. Alors même que le problème revêt une dimension nationale: les toxicomanes ignorent les frontières cantonales et se rendent là où l'offre existe, dans les centres urbains. Le moment est donc favorable au lancement d'idées simples.

La situation se décrisper dès 1994 quand le Conseil fédéral, le canton et la ville de Zurich décident de travailler de concert à une politique cohérente basée sur la thérapie, l'aide à la survie, la prévention et la répression.

Ici et là des votes populaires légitiment cette nouvelle approche qui vise à améliorer les conditions de vie des toxicomanes plutôt que de les pourchasser. Et les trois grands partis gouvernementaux élaborent une plate-forme commune qui reprend l'essentiel de la politique gouvernementale.

L'échec cinglant de « Jeunesse sans drogue » en septembre 1997 montre que la population soutient cette démarche, à la fois prudente et multiple, et rejette les terribles simplifications des gourous épris de répression et de stricte discipline. Il y a fort à parier que leurs cou-

C'est d'artisans dont nous avons besoin, qui connaissent le terrain et expérimentent sans se soucier des slogans

sins libertaires de « Droleg » subiront le même sort en novembre prochain. Car, dans ce domaine, les gourous n'ont jamais fait leurs preuves et il n'y a rien à attendre de solutions car-

rées. C'est au contraire d'artisans dont nous avons besoin, qui connaissent le terrain et expérimentent sans se soucier des slogans. D'ailleurs la politique suisse en matière de drogue, il y a encore peu montrée du doigt pour son prétendu laxisme, commence à éveiller l'intérêt de nombreux pays.

Déjà la prochaine étape se dessine, celle de la révision de la loi sur les stupéfiants et la décriminalisation de la consommation des drogues douces. Pas à pas, au rythme de l'artisan et avec le nécessaire soutien de la population.

JD

De nouvelles libertés pour les banques

Paradoxe! Alors que les turbulences financières internationales font renaître des velléités de contrôle des changes, un accord de l'Organisation mondiale du commerce donne un nouveau coup d'accélérateur à la libéralisation des services financiers. Le parlement suisse vient sans hésitation de ratifier l'accord. Dangereuse fuite en avant? Pas vraiment.

L'ACCORD OMC c'est d'abord et avant tout une facilité accrue pour les grandes banques occidentales, et les compagnies d'assurance, de s'installer dans les pays de leur choix. Cette liberté d'établissement n'est pas évidente.

À l'heure actuelle, bon nombre de pays protègent étroitement leur système bancaire national en interdisant ou en limitant fortement l'activité des banques étrangères sur leur territoire. La plupart des puissances financières, dont la Suisse, acceptent quant à elles les banques étrangères, mais sous réserve de réciprocité. Ainsi, Berne autorise l'installation d'une banque de Santander, parce qu'une banque suisse peut être présente en Espagne.

L'accord sur les services financiers introduit la «règle de la nation la plus favorisée». Ainsi, la Suisse devra offrir à tous les pays signataires de l'accord – ils seront septante – les facilités qu'elle accordait à la France, à l'Allemagne ou aux États-Unis. Le risque d'une invasion de la place financière helvétique par une pluie de nouvelles banques étrangères n'existe pas. Le terrain est déjà occupé, voire suroccupé! En revanche, l'UBS ou autre Crédit suisse lorgne avec envie le marché d'un pays émergent. L'accord OMC est d'abord et avant tout un avantage pour les solides nations financières.

Un optimisme à tempérer

Les pays touchés par la crise financière de l'an passé, Malaisie, Thaïlande, Inde, Indonésie et Brésil, ont tenu, eux aussi, à parapher l'accord. Cette adhésion n'étonne pas Henri Gétaz, le négociateur suisse (*Revue de politique économique*, octobre 1998). Pour lui, les pays en difficulté ont été victimes de leur protectionnisme. Si les grandes banques internationales avaient été présentes, elles auraient, par leur savoir-faire, favorisé la stabilité de ces marchés financiers. Laissons cet optimisme à son auteur. Malgré leur «savoir-faire», des grands nous ont fait récemment assister à de spectaculaires dérapages... au Japon et en Suisse!

L'accord de l'OMC ne nous prémunit pas contre de nouvelles crises financières internationales. Mais il ne devrait pas en accroître les risques. Car

en libéralisant l'installation de banques à l'étranger, on suscite des investissements à long terme et non un flux volatil de capitaux. L'accord facilite quelque peu, il est vrai, les opérations bancaires par-dessus les frontières, spécialement pour les pays occidentaux qui connaissent déjà un système très libéral. Mais il permet à un pays d'en bloquer les effets en cas de menace sur sa balance des paiements. En instituant même, au besoin, un contrôle des changes.

L'accord n'impose à la Suisse aucune modification législative, aucune libéralisation supplémentaire. Le Parlement a donc pu le ratifier définitivement, sans le soumettre au référendum facultatif. at

Oubliés...

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS de mai 68, les fortunés français fuirent en Suisse pour acquérir des francs suisses. Comme le rappelle *Le Messager* (10 septembre) dans une page mémoire du 1^{er} semestre 1968, ils ont été fort surpris, au début de juin à Genève, de se voir refuser les billets contenus dans leurs valises. C'était un jeudi. Certains étaient prêts à liquider leurs avoirs à un prix bien inférieur au cours normal. Les grands magasins, commerce oblige, fixèrent un cours qui couvrait leurs risques. Le lendemain, le gouvernement français rétablit le contrôle des changes et rendit ainsi plus difficile la fuite des capitaux.

DEUX CITATIONS TROUVÉES à l'exposition d'affiches du mouvement ouvrier du *Museum für Gestaltung* de Zurich. Sur une affiche française du début du siècle du Syndicat national des cheminots de fer, au sujet des cheminots tués ou blessés dans des accidents du rail:

«...et la chair à tampon est pour rien car nous avons des salaires dérisoires aussi.»

En Suisse les cheminots disaient: «Un pied dans la tombe, l'autre en prison» (pour mise en danger du trafic ferroviaire). cfp

La LAMal vaut mieux que sa réputation

La Loi sur l'assurance maladie (LAMal) est attaquée de tous côtés. Pourtant, avant de la réviser de fond en comble, mieux vaut en utiliser toutes les possibilités. C'est encore loin d'être le cas.

NOUS AVONS LA mémoire courte. Si, il y a trois ans, Visana avait abandonné à leur sort cent mille assurés, ces derniers n'auraient pas tous trouvé une nouvelle caisse pour les accueillir. Et les heureux rescapés se seraient vus infliger des primes mensuelles variant de soixante à plus de mille francs, en fonction de leur âge et de leur sexe. Aujourd'hui, grâce à la LAMal, les anciens clients de Visana sont tous repris par la caisse de leur choix selon un tarif valable pour tous les assurés de cette caisse.

Virage amorcé

Bien sûr, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. En trois ans, les cotisations ont augmenté de 50%, grevant lourdement le budget des familles, en particulier celui des classes moyennes.

Alors, la LAMal inefficace? Rappelons d'abord que c'est une majorité populaire qui, en décembre 1994, a refusé que les primes soient fixées en proportion du revenu. Et que ce sont les cantons qui, dans leur majorité, renoncent à utiliser la totalité de la subvention fédérale pour abaisser les cotisations de leurs assurés les plus démunis.

Et puis, on l'oublie trop, la LAMal a considérablement élargi la palette des prestations garanties par l'assurance de base obligatoire, par exemple la prise en charge illimitée dans le temps des frais hospitaliers et de nouvelles thérapies. Cela a son prix.

Oui, mais avec la LAMal, ne nous avait-on pas promis de juguler la croissance explosive des coûts de la santé?

C'est vrai, la nouvelle législation veut rompre avec la logique perverse qui a permis jusqu'à présent aux prestataires de soins d'agir sans guère se soucier de la facture. Mais les effets tangibles tardent à se manifester. Pourquoi? Parce qu'on ne fait pas virer un tel paquebot d'un jour à l'autre. Il faut du temps et de l'énergie, d'autant plus que le navire n'est pas sous commandement unique. Dans un premier temps, tous les acteurs de la santé – médecins, hôpitaux, cantons, industrie pharmaceutique – ont cherché à préserver leurs intérêts, chacun niant sa propre responsabilité. La planification hospitalière, qui doit résorber de coûteuses surcapacités, se heurte à la résistance des populations touchées.

Pourtant le virage est pris. Les assurés commencent à comparer le niveau des primes et hésitent moins à changer de caisse. L'industrie pharmaceutique a d'abord tenté le bras de fer, puis accepté d'abaisser ses prix. Les assureurs

prennent conscience de leur force et négocient de meilleures conditions de la part des prestataires de soins.

Il reste beaucoup à faire pour parvenir à la transparence des coûts et à la définition de critères de qualité, conditions indispensables à une politique efficace de la santé. À cet égard, la LAMal contient toutes les dispositions nécessaires. Encore faut-il les mettre en œuvre. Le canton du Valais est en passe de maîtriser ses coûts de santé sans pour autant restreindre l'accès à des soins de qualité (voir DP 1354, 1356, 1360). Il fait ainsi la preuve que la législation n'est pas un obstacle mais un support utile, pour autant qu'existe la volonté politique de la mettre pleinement en œuvre.

L'histoire de l'assurance maladie en Suisse est un long parcours d'obstacles jonché de défaites. Remettre aujourd'hui la LAMal sur le métier, c'est se condamner à un interminable débat à l'issue incertaine. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux engager nos forces pour tirer le meilleur parti du droit existant? *jd*

ANTI-NOBEL

Des moules traitées aux antidépresseurs

C'EST LA SAISON des prix Nobel et, comme par le passé, il serait dommage de se priver du plaisir de présenter les lauréats des «Ig-Nobel 98», ces anti-Nobel décernés à ceux dont les résultats «n'ont pas pu être répétés et ne devraient pas l'être». La cérémonie de remise des prix eut lieu le 8 octobre 1998 à Harvard.

- Prix de Biologie: à P. Fong pour son étude sur l'induction de la parturition chez la moule par des antidépresseurs.

- Prix de Chimie: à Jacques Benveniste qui montre que l'on peut transférer la mémoire de l'eau à travers des lignes téléphoniques.

- Prix de Statistique: à J. Bain et K. Siminoski pour une étude minutieu-

se sur la relation entre stature, longueur du pénis et grandeur du pied.

- Prix de Médecine: aux docteurs d'un hôpital de Wales pour leur article sur «un homme qui se piqua le doigt puis pua horriblement pendant 5 ans».

- Prix de Littérature: à M. Sidoli pour son rapport «Péter pour se protéger contre une horreur innommable». *ge*

Tous les travaux de recherche primés avaient auparavant été publiés dans des revues scientifiques, ceux du Dr. Sidoli par exemple, dans le *Journal of Analytical Psychology*, 41, 165-178 (1996).

Détails sur http://www.eecs.harvard.edu/ig_nobel/.

Errata

DANS DP 1360, «Hôpitaux valaisans: intérêts particuliers et intérêts collectifs...», une erreur s'est glissée dans le tableau des effectifs de médecins. Le nombre de médecins valaisans était de 372 en 1988 et de 426 en 1995.

LE DEUXIÈME ARTICLE consacré à la position des socialistes vaudois face à la crise financière du canton était signé de Roger Nordmann. *réd*

Le gaspillage Catrel SA

Le rapport de la Commission de gestion vaudoise (pour l'année 1997) contient, au chapitre du Département de la sécurité et de l'environnement, une deuxième observation qui mérite d'être citée in extenso. On s'étonnera qu'elle n'ait pas trouvé de relais dans les médias. Et encore plus que l'État, si prompt en d'autres circonstances à faire le ménage, n'ait pas encore diligenté une enquête administrative définissant les responsabilités.

« **C**ATREL SA, ECOMAT SA, Moudon, désengagement du canton. En 1990, la société Catrel SA construisait à Moudon une usine pilote pour traiter les déchets urbains par un procédé différent de l'incinération classique. Après la faillite de la société, l'État de Vaud et la Banque cantonale vaudoise ont poursuivi l'expérience. Après plusieurs années d'expérimentation et de recherche, un rapport d'expert a conclu à la non-rentabilité du système. L'usine de Moudon a donc été fermée. Le gouvernement et la BCV se répartissent les frais encourus au titre de recherche de base.

L'examen des documents à disposition met à jour de curieux enchaînements de décisions, où la fuite en avant paraît avoir remplacé l'analyse objective. Après une contribution LDER de cinq millions entre 1988 et 1990, comptabilisée apparemment par AIC en attendant que les subsides fédéraux ne prennent le relais (subsides jamais arrivés, car le procédé n'a pas été agréé!), une subvention cantonale de cinq millions également a été allouée vers 1990 sur la base de l'art. 25 al. 2 LGD. Malgré la faillite de l'entreprise, malgré les recommandations du Service des eaux et de la protection de l'environnement (SEPE) d'abandonner cette piste, malgré que cette usine ne fasse pas partie

de la planification fédérale et cantonale pour le traitement des déchets, malgré que le concept lui-même était dès le départ fort aléatoire (pour ne pas dire scientifiquement indéfendable), les millions ont coulé à flots en tout cas jusqu'en 1996. Lors de la première visite de la sous-commission, en 1977, il apparaissait qu'une nouvelle participation cantonale était à l'ordre du jour, sans toutefois être en mesure d'établir par quel canal elle serait mise en œuvre. Quelle n'a pas été la surprise de la sous-commission, lors de sa seconde visite en 1998, d'apprendre que le Conseil d'État avait décidé le 17 décembre 1997 d'«accepter la proposition de répartition des frais résultant de la démarche Ecomat SA, suite à la faillite Catrel SA, entre le canton de Vaud et la Banque cantonale vaudoise, fixant la part du canton à Fr. 4936500.-.»

La commission de gestion s'interroge sur les responsabilités d'un pareil gaspillage de 14936500 francs (deux tranches de 5000000.- plus une de 4936500.-) au niveau politique, au niveau économique et au plan professionnel; le Conseil d'État est-il en mesure d'étayer par des faits objectifs qu'un concept aussi peu fondé, non agréé par la Confédération, dont l'abandon avait été recommandé par le service cantonal compétent, ait tout de même été mené aussi loin malgré les nombreux signes indicateurs contraires? » ■

SALARIAT FÉMININ

Retour à la maison

EN FRANCE, LE taux d'activité professionnelle des jeunes mères (25 à 29 ans) de deux enfants a régressé entre 1994 et 1997, passant de 63,5% à 52%, indique une étude parue dans *Recherches et prévisions, Revue de la Caisse nationale d'Allocations familiales (CNAF)*. La baisse a été également très nette chez les mères de 30 à 34 ans ayant un enfant de moins de trois ans : 70,5% d'actives en 1990 et 59% en 1997.

La rupture intervient après une croissance constante de l'activité professionnelle féminine, qui se maintient d'ailleurs, toutes catégories confondues, à un niveau élevé: le taux de femmes actives entre 25 et 49 ans est passé de 40% en 1962 à 78% en 1997.

Ce recul parmi les jeunes mères témoigne des difficultés rencontrées

dans la recherche d'un emploi stable. Elles sont reléguées dans des secteurs où la flexibilité du temps de travail et les formes atypiques d'emploi sont les plus fréquentes, ce qui les inscrit dans la précarité ou la mise à l'écart du travail. Nombre de ces jeunes mères peu qualifiées renoncent à chercher un emploi, face au chômage ou à des conditions de travail difficiles. Dans certains cas, des jeunes femmes se saisissent d'un temps de chômage pour avoir un autre enfant. Et lorsqu'elles recherchent à nouveau un emploi, elles ne trouvent que des emplois précaires.

En fait, leurs interruptions d'activité sont rarement choisies. L'étude rappelle également qu'une enquête de 1995 a montré que plus d'un tiers des femmes souhaiteraient travailler davantage. ■

Sous les chiffres globaux d'une caisse de pensions publique

Dans les mesures d'économie proposées par l'État de Vaud, celles qui concernent la Caisse de pensions ont soulevé les protestations les plus vives. On peut le comprendre. L'esprit de la loi, même s'il s'agit d'une caisse de droit public, veut que la gestion soit paritaire. Et d'autre part les flux internes de la caisse ne sont pas transparents.

LE PRINCIPE EST SIMPLE: ce qui est assuré par l'AVS, premier pilier, n'a pas à être couvert, en plus, par la prévoyance professionnelle, second pilier. La non-application de ce principe aboutit à une surassurance qui aurait pour effet que certains retraités (modestes) gagneraient plus que des actifs exerçant toujours la même fonction. D'où l'application de ce qu'on appelle en termes techniques la déduction de coordination; elle soustrait du salaire cotisant assuré par la prévoyance professionnelle le montant garanti par l'AVS. En application stricte du principe, l'État de Vaud propose de doubler la déduction de coordination, la faisant passer d'un seul coup de 11940 francs à 23880 francs.

Si une adaptation ne peut guère être contestée, son ampleur peut faire l'ob-

jet de discussion. Une faible surassurance n'est pas choquante pour les salaires les plus modestes; elle concerne une catégorie qui n'a pas connu de promotion. Alors que ceux qui bénéficient d'avancements importants voient, sans obligation de rattrapage, leur nouveau salaire pleinement assuré. En revanche, ceux qui sont demeurés en bas de la classification ont toute leur vie cotisé pour leur salaire de sortie. Probablement sont-ils actuariellement perdants. Une modeste surcouverture n'est donc pas choquante. Et puis, faut-il tenir compte du salaire brut ou du salaire net pour établir les comparaisons? La déduction doit-elle correspondre à la rente AVS de couple maximale? Pour les petites retraites, quel sera le montant de la rente de veuve? Bref, le champ de la négociation est largement ouvert.

nients de service évidents pour certaines professions (travail de nuit, travail le dimanche, disponibilité requise, etc...) ne devraient-ils pas, parallèlement aux indemnités spécifiques, faire l'objet d'un compte de capital-temps. La compensation ne serait alors pas seulement immédiate et financière, mais constituerait une épargne correspondant à un capital de sortie, si la retraite est prise avant le droit à l'AVS. Au lieu que ce soit la caisse de pensions qui assume le supplément lié à une retraite anticipée, ce serait l'État qui rétribuerait de la sorte les inconvénients de service réels. La lecture de la solidarité qu'exprime la Caisse en serait facilitée. Car il n'est pas normal que l'État fasse payer à l'ensemble des fonctionnaires cotisants un avantage qu'il souhaite accorder à une catégorie de son personnel.

Brève

ON A PUBLIÉ les principaux résultats des élections allemandes. Il convient peut-être de signaler qu'il y avait trente-quatre partis en lice. Six ont passé le cap des 5% et ont des députés au Bundestag. Parmi les non représentés, le plus petit, le Parti humaniste, a recueilli 435 suffrages (sur 49 300 455 suffrages valables). Deux partis d'extrême-gauche, le Parti pour l'égalité sociale, section de la IV^e Internationale, et le Parti marxiste-léniniste allemand ont fait un peu mieux; mais le Pogo-Parti anarchiste d'Allemagne a réussi à s'approcher du 0,1% des suffrages. Deux partis d'extrême-droite ont dépassé le 1% en recueillant dans un cas 600 000 et dans l'autre 900 000 suffrages.

Quant au vainqueur, le Parti social-démocrate, son score est de plus de 20 millions de suffrages (40,9%).

cfp

Comment financer le départ anticipé

Certaines catégories de fonctionnaires (police cantonale, infirmières, instituteurs-trices) peuvent partir à 57 ans déjà, à la condition qu'ils aient cotisé pendant 35 ans. Le Conseil d'État a annoncé son intention de ramener à 60 ans l'âge de la retraite. La police cantonale, notamment, voit dans cette réforme un *casus belli*. Elle l'a fait savoir de manière forte.

Le problème pour la Caisse de pensions n'est pas seulement celui du service d'une rente pendant trois, cinq ou huit ans supplémentaires par rapport aux autres assurés, mais encore celui du pont AVS, ce supplément temporaire servi jusqu'à l'ouverture du droit à la rente AVS à 65 ans. Il représente annuellement une charge de plusieurs millions.

La question peut être posée; ce double avantage en rentes avancées et en suppléments temporaires doit-il être assumé, solidairement, par l'ensemble des cotisants? Les inconvé-

Les flux internes

Certaines administrations ou régies, fédérales notamment, avaient la réputation de faciliter quelques années seulement avant la retraite une promotion. L'avantage, ce n'était pas seulement le nouveau titre ou le nouveau salaire, mais surtout la perspective d'une retraite durablement améliorée. Dans une caisse qui couvre une multitude de fonctions, certaines riches en possibilités d'avancement, d'autres très stables, la primauté des prestations, qui définit la retraite sur la base du dernier salaire obtenu, crée des flux internes. Certaines catégories sont plus avantagées que d'autres. C'est peut-être inévitable. Encore faudrait-il connaître, dans une mise à plat générale, l'importance de ces flux. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Mais quelles que soient les intentions, une chose est évidente: la caisse de pensions n'est pas un objet politique qui peut être soumis à des décisions autoritaires, c'est le lieu même de négociations largement ouvertes. ag

Plaidoyer pour l'indépendance d'esprit des critiques littéraires

Par Michel Moret, des éditions de l'Aire

Les tensions qui existent dans le monde de l'édition romande auront été mises en évidence lors de la Foire du livre de Francfort.

Éditeurs sur- et sous-représentés se sont affrontés dans la presse romande par la médiation de « leurs » critiques littéraires respectifs.

Contre les prises de position partisans, Michel Moret, éditeur, appelle à plus de raison.

LA FOIRE DE FRANCFORT vient de se terminer et survient le moment de tirer des bilans moraux, esthétiques et financiers. Comme la Suisse était invitée d'honneur, certains ont rêvé d'une gloire internationale. Le rêve est permis, mais il ne faut pas systématiquement se retourner contre autrui en cas de non-réalisation. D'abord, il y eut des mécontents (dont je fis partie) en ce qui concerne la délégation officielle. L'erreur serait de croire que l'on invite les meilleurs. Notons qu'il en va de même ailleurs. Sur les quarante membres de l'Académie française, il y a une dizaine de vrais écrivains et une trentaine de personnages décorés dépourvus de toute originalité. Le monde des lettres, comme les armées coloniales, a ses médaillés, ses gloires nostalgiques, ses valets, ses cireurs de souliers. Seulement, il y a une vieille tradition helvétique qui refuse le culte de la personnalité avec les victimes. Le public peu lettré qui compte sur les médias pour aiguïser son jugement est perdu. La hiérarchie des valeurs varie selon le journal que vous lisez. Si vous lisez *24 Heures*, vos maîtres à penser seront plutôt publiés chez un éditeur vaudois, Campiche de préférence, et si vous lisez *Le Temps*, Isabelle Martin vous fera lire Amélie Plume, J.-M. Lovay, Ivan Farron.

Des réalisations magnifiques et des erreurs

Bref, on connaît la chanson. Pas besoin d'être malins pour deviner que nos édiles de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia lisent d'abord un quotidien d'audience nationale pour se forger une opinion et, dès lors, les auteurs publiés au bout du lac, à qualités égales, sont sérieusement avantagés. Les incidences sur le chiffre d'affaires des éditeurs ne sont pas à négliger. Heureusement que les médias non privatisés font preuve d'une plus grande éthique professionnelle. Alors permettez-moi de demander publiquement aux critiques littéraires de ce pays de faire preuve d'une certaine indépendance d'esprit. Et rendons à César ce qui est à César: Christoph Vitali a réussi de magnifiques choses à Francfort, notamment l'exposition Giacometti et la conception de la halle suis-

se, mais ses réalisations ont été amenuisées par des erreurs d'information, et surtout par une méconnaissance de la production littéraire romande et de ses mœurs.

La cote de nos auteurs

Peut-être certains Romands ont-ils oublié qu'ils ne représentaient officiellement que le 22% de la Suisse (et 5% des affaires contractées) et que Francfort est d'abord une gigantesque foire commerciale, où il est plus facile de vendre ce qui n'existe pas encore qu'un copyright, fût-il de qualité, datant de douze mois. Des auteurs de renom comme Mercanton, Chessex, Chappaz sont cotés à deux mille dollars et dans ce contexte nous apparaissent comme des inconnus. Umberto Eco, bon auteur et bon vendeur, avait compris que sur les bords du Main on négocie davantage avec le diable qu'avec le bon Dieu, et pour construire son mythe, il s'était marié sur le stand de son éditeur.

Finalement le mariage n'est qu'un contrat, comme le rapport auteur-éditeur. La charge affective et émotionnelle qui, heureusement, existe entre l'auteur et l'éditeur et entre l'éditeur et le journaliste devrait être privée et pudique, et non lisible entre les lignes d'un article de presse car, dans un microcosme comme la Suisse romande, ces marques d'amitié inconditionnelles excluent l'autre et faussent le débat intellectuel. Au bout du compte, personne ne ressort grandi, l'auteur surévalué n'est pas remis en question et l'auteur injustement ignoré risque d'être oublié aussi parmi les lecteurs. Moralité: entre le business de Francfort et le maelström affectif romand, il faut trouver une voie médiane. À nous de la chercher. ■

Médias

QUI PEUT SE vanter de connaître tous les périodiques de Suisse romande? Qui a déjà lu, par exemple, *Le Boutoir*? C'est l'organe trimestriel du groupe Sanglier. Le numéro 53 vient de paraître (13^e année).
cfp

La croissance bonne à tout faire

Le Congrès du Parti socialiste suisse qui se tiendra ce week-end traitera de deux thèmes: la mondialisation et la politique économique et sociale.

Premiers commentaires.

LES 24 ET 25 OCTOBRE, les socialistes suisses tiendront leur congrès ordinaire à Montreux. Malgré les tensions et les conflits d'influence qui entourent la présidence du parti, les congressistes auront néanmoins l'occasion de parler de politique. En effet, deux textes seront soumis à leur approbation. L'un touche à la globalisation économique et s'en tient à des considérations générales sur le processus de mondialisation, tandis que l'autre est entièrement consacré à la politique économique et sociale. C'est ce dernier qui retiendra ici notre attention. À une année des échéances fédérales de l'automne 1999, il constitue en neuf pages un programme préélectoral. L'exercice, aussi légitime soit-il, se révèle largement décevant.

Un objectif amplement rabâché

C'est l'angle d'attaque et l'orientation générale de ce texte qui sont les plus discutables. En effet, le document, intitulé «La reprise pour tous!», est essentiellement orienté sur le redémarrage conjoncturel. Le PSS insiste, à juste titre d'ailleurs, sur la nécessité d'une reprise économique durable en Suisse. Mais cet objectif, rabâché à longueur de pages, en vient peu à peu à constituer l'unique objet de ce texte programmatique. Ainsi, sous couvert de keynésianisme, le PSS laisse entendre que la croissance aurait toutes les vertus, de l'amélioration du problème du chômage à la consolidation des assurances sociales, en passant par des augmentations de salaire. Cette approche laisse entendre que la croissance conjoncturelle serait une condition, en elle-même suffisante, d'un certain nombre de progrès sociaux en Suisse.

Ainsi, lorsque ce document aborde des aspects précis de politique économique, il reste très lacunaire et général. Ceci est particulièrement vrai pour la question de l'emploi et des assurances sociales. Le PSS défend avec raison l'augmentation des rémunérations, l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la durée de travail. Mais ces revendications ne sont jamais

précisées, le PSS n'expliquant pas quelles réformes la Suisse devrait engager pour réaliser de tels objectifs. Pourtant la croissance, aussi forte soit-elle, n'offre aucune garantie de réussite en la matière. Plutôt que de ne miser que sur elle, il aurait fallu ici aborder la question du salaire minimum, du renforcement du code du travail et préciser quels mécanismes économiques il convient de mettre en œuvre pour réduire l'horaire de travail.

Sur les assurances sociales, le PSS tombe dans le même travers. On apprend en effet qu'une croissance, même modeste, accompagnée de quelques points de TVA, serait suffisante pour consolider les finances des assurances sociales. Certes, mais c'est une façon très étriquée d'aborder la question. Ainsi, l'idée d'une sécurité sociale unifiée protégeant la population contre l'ensemble des risques et offrant une vision globale du système de protection sociale n'est pas abordée. Sur le financement, à côté de la nécessité de croissance économique, aucune idée originale n'est avancée. Un financement écologique, l'introduction d'une contribution sociale généralisée ou encore d'un impôt sur la valeur ajoutée ne sont même pas discutés.

Avoir le monopole de l'optimisme

Par ailleurs, à force aussi d'insister sur une croissance tant attendue, on se demande ce qu'il pourrait advenir si celle-ci ne devait pas être au rendez-vous. Car le véritable problème se situe là. En effet, de la crise russe à la crise asiatique, il y a de quoi nourrir des inquiétudes. Même les plus optimistes des analystes financiers commencent aujourd'hui à faire preuve de crispations, voire de pessimisme. Ainsi, le FMI, d'ordinaire si rassurant, prédit une récession économique à l'échelle mondiale. N'y a-t-il plus alors, dans ce climat morose, que le Parti socialiste pour faire preuve de sérénité et de confiance face aux promesses de l'économie de marché? En réalité, cet appel teinté d'optimisme à la croissance économique relève d'abord de la propa-

gande électorale. Faute de projet politique, le PSS a décidé de jouer la carte du parti moderne et dynamique. Mais derrière ces termes à la mode, dont on peine à savoir quelle signification politique ils recouvrent, se cache un parti sans véritable projet politique. *La reprise pour tous!* s'apparente ainsi plus à un pot-pourri de propositions isolées, sans cohérence entre elles, qu'à un programme politique.

Ce premier document électoral est donc une déception, même si celle-ci sera peut-être atténuée par les nombreux amendements sur lesquels le Congrès devra se prononcer. Mais quoi qu'il en soit, ce texte, qui aurait pu être une contribution intéressante à la construction d'un début de projet politique, restera largement déclamatoire. Par ailleurs, en faisant fi de la crise très profonde que traverse le système capitaliste, le PSS pourrait se trouver bien désarmé, dans un contexte où la croissance n'aurait été qu'illusion et où la récession se révélerait plus dévastatrice que par le passé. *gj*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Grégoire Junod (*gj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Forum: Michel Moret

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Déménager

Déménager ressemble à une psychanalyse réussie.

IL Y A peu de temps encore, l'avenir helvétique appartenait à ceux qui se levaient tôt. Aujourd'hui, il n'est assuré qu'à ceux qui déménagent souvent. La situation économique commande, les décideurs décident. Si les concentrations et les fusions délocalisent les entreprises dans la joie, les employés privatisent leur délocalisation dans ce qu'ils peuvent. L'entourage n'a qu'à s'adapter. Donc, je m'adapte. Sans grand mérite, d'ailleurs. Je n'ai guère que deux solutions: faire mes valises ou remplir nos cartons. Entre les deux, un cœur simple ne balance pas. Une personne responsable non plus. Car, après tout, suivre un délocalisé dans son errance, aimer un fusionné sans poser de conditions à sa fusion privée, soutenir un concentré dans les mauvais jours, facilitant ainsi sa restructuration générale, n'est-ce pas à long terme alléger les services sociaux, diminuer les charges de l'État et contribuer au bien public? Ça y est! Je sens ma mission m'investir et mon torse bomber vers la médaille. Je me sacrifie, c'est décidé! Je quitte Genève et je rentre en Suisse. À Lausanne, youps, j'suis ravie!

Or, depuis un mois, partout on me plaint. Déménager serait une corvée, un authentique calvaire. Rien n'est plus faux. L'exercice est utile. Pour l'avoir beaucoup pratiqué, je lui reconnais même des vertus capitales. Déménager ressemble à une psychanalyse réussie, qui vous égare pour mieux vous recentrer. Elle vous distingue, vous raconte une histoire qui n'appartient qu'à vous. Elle vous prouve que vous existez. Déménager, c'est se rencontrer et refaire sa connaissance.

Officiellement, d'abord, et à supposer que vous soyez suisse, que vous changiez de commune, de canton, les innombrables démarches à effectuer vous ramènent à votre identité toute nue. Nom, prénom, filiation, profession, dernier domicile connu sont constamment répétés, vérifiés, authentifiés, puis solennellement réaffirmés, réassurés, garantis jusqu'au prochain changement. À force de les écrire et de les récrire, vos divers numéros personnels vous redeviennent familiers. Qu'ils puissent vous fichier aussi sûrement qu'ils protègent vos droits vous indiffère, tant ils vous élèvent momentanément au rang de citoyen privilégié,

de « moi » unique, libre de circuler, de s'établir où bon lui semble dans un pays qui est le sien. Déménager, c'est, paradoxalement, réaliser le luxe, le confort, la sécurité qu'offrent l'appartenance à une nation. L'occasion de remonter son arbre généalogique, de se réapproprier des ancêtres, connus ou supposés, de réfléchir à la fragilité de ses origines. Pour la plupart d'entre nous, c'est se remémorer que la Suisse est viscéralement européenne, et qu'elle fut un jour refuge ou terre d'accueil pour ces étrangers qui sont devenus nos ascendants, nos parents, par hasard et par nécessité.

Se découvrir et risquer d'y laisser des plumes

Officiellement, enfin, déménager, c'est recevoir son état-civil comme un couteau en pleine poitrine. Confronté au livret de famille qu'on a, ou qu'on n'a plus, c'est revivre le divorce qui vous a meurtri, relire le prénom de l'enfant mort, le nom du mari ou de la mère disparus, les dates chirurgicales de vos naufrages intimes.

Matériellement aussi, déménager, c'est se redécouvrir et risquer d'y laisser des plumes. En acceptant de détruire soi-même son cadre de vie, on collabore à sa dévalorisation, on se frustre, on tresse la corde de son supplice. Se coltiner aux objets, pis, à ses propres objets, oblige à se remettre en question. Par leur nature, par la pérennité de leur choix, ils nous définissent crûment. Ils sont ce qui restera de nous, ils sont ce que nous sommes. Oubliés, remontés de la cave ou redescendus du grenier de la mémoire, rassemblés, regroupés, rangés, alignés, sur le point d'être emballés, ils crient nos défauts et révèlent nos limites. Sentimentalisme, consumérisme, matérialisme, goût déplorable, on s'accuse, on s'en veut, on se jure de ne plus recommencer. Vain combat. Par essence et pour son malheur, masculin ou féminin, l'*homo demenagicus* est un conservateur qui ne s'assume jamais. Un de ceux qu'il serait dangereux de laisser longtemps au pouvoir. Autocrate honteux, de mauvaise foi et de mauvaise humeur, il fait le vide autour de lui, décide vite, mal, et jette trop souvent les bébés avec l'eau de leur bain.

Ces photos en vrac dans des boîtes à chaussures; il faudra les trier, terminer l'album qui s'arrête à la première molaire de mon fils. Ce vieux courrier, ces cahiers d'école, ces photocopiés de cours de droit, au pilon! Ces bibelots, ces souvenirs de vacances, du balai! La théière Meissen ébréchée, une relique familiale de moins. Le bougeoir kitsch, cadeau de confirmation, je le garde. Certaine qu'aucune organisation charitable n'en voudrait.

L'éternel problème des bibliothèques, ensuite. Les beaux livres reliés, les Pléiade, les rares et les épuisés résistent et résisteront toujours. Les autres ne subsisteront que s'ils sont thématiques. Cette fois, les places seront comptées: les hybrides, les inclassables, ne passeront pas l'hiver. Les romans, qu'ils le veuillent ou non, rejoindront les livres d'histoire. Quant aux dictionnaires, ils délogeront les bandes dessinées, à moins que les philosophes ne daignent se rapprocher de la cuisine spontanée, ce qui, entre nous, ne leur ferait pas de mal...

Flexibilité, mobilité, santé! «Le travail, youps, c'est la vie!» Un de nos célèbres compositeurs romands, philosophe visionnaire de la gymnastique rythmique, le chantait avant nous. En rangs serrés et en cadence. Croyez-moi, la graine est encore bonne à prendre: tout vaut mieux que le chômage. C'est décidé, je déménage. Anne Rivier

(Re)lu

LOUIS BARTHOU, DE l'Académie française, était un homme politique. Il a été assassiné à Marseille, en 1934, avec le roi Alexandre de Yougoslavie. En 1923, il a publié *Le Politique* chez Hachette, dans une collection intitulée «Les caractères de ce temps». Sa lecture est encore un délice. Citons, pour exemple, le chapitre unique de la troisième partie: la retraite. «Il n'y a pas de retraite pour le Politique. Aucune limite d'âge ne fixe de limites à son dévouement. *La lasciate ogni speranza n'existe pas pour lui: le Politique espère toujours.*»

cfp